

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BOVE **membre suppléante**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-02-04 Budget annexe GEMAPI – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire, - qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif-, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence de la CCST depuis le 1^{er} Janvier 2018.

Le service GEMAPI compte 2 agents à temps plein : une chargée de mission et un technicien. Une alternante en master à l'Université de Besançon est également présente en 2025 et 2026.

La GEMAPI vise à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides tout en prenant en compte le risque inondation et en essayant de le limiter. Elle se caractérise autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7) :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique) ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ou des plans d'eau ;
- la défense contre les inondations (gestion des digues, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues) ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (projet de restauration de rivières à multi-enjeux : suppression des seuils, création de lit d'étiage, prise en compte de l'enjeu inondation, etc.).

La gestion des milieux aquatiques est une politique ancrée depuis des années dans le Sud Territoire. En effet, dès le début des années 2000, sous l'impulsion de la région Franche-Comté, un état des lieux du bassin-versant de l'Allaine a été réalisé et à partir de 2010, un contrat rivière franco-suisse a vu le jour. La CCST pilotait ce contrat de rivière en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, afin d'aboutir à un projet concerté et partagé par tous. Depuis de nombreux projets de restauration de cours d'eau dont l'Allaine ont vu le jour et perdurent encore aujourd'hui.

Les éléments marquants de 2025

- **Arrivée d'un nouvel agent :**
Une alternante en master pour la période 2025-2026 ;
- **Elaboration du diagnostic des affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse :**
L'objectif était d'avoir un état des lieux initial des petits cours d'eau du Sud Territoire, afin d'identifier les désordres morphologiques et d'avoir un état de la végétation présente sur les berges des cours d'eau. Cet état des lieux a été présenté aux maires des communes concernées lors de deux réunions, une concernant le bassin versant de l'Allaine et l'autre concernant le bassin versant de la Bourbeuse. Cette première phase représente le socle pour l'élaboration du plan de gestion et d'entretien des cours d'eau qui sera réalisé par la suite en concertation avec les communes.



- **Lancement de l'étude de danger de la digue de Delle :**

Conformément à la réglementation et du fait de sa compétence GEMAPI, la CCST doit réaliser les démarches réglementaires nécessaires pour déclarer la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (90) en système d'endiguement (SE). A ce jour, l'ouvrage est propriété de la Ville de Delle et la CCST en est le gestionnaire. Cet ouvrage constitue le seul SE présent sur son territoire.

La digue concernée par ce dossier protège un quartier de la commune de Delle (90) et a connu plusieurs constructions. Elle date des années 1970-1980, se prolonge en Suisse, et a fait l'objet de travaux de reprise en 2014 côté France, sur la totalité de son linéaire de 650 mètres. Des études techniques ont été initiées par la ville de Delle entre 2012 et 2017 sur cet ouvrage, - lorsque la commune était encore gestionnaire de la digue, - avant les prérogatives GEMAPI. Depuis sa création, la digue n'a pas été submergée et a joué son rôle lors de la crue de 2007.

Cette étude comprend donc une étude de dangers et la rédaction d'un dossier de régularisation administrative. Elle a été confiée au bureau d'étude GEOS-ACTIERRRA. Pour rappel l'étude de dangers est le document réglementaire central présentant et justifiant les niveaux de performance d'un système d'endiguement. Elle contribue à la sécurité juridique du gestionnaire dont la responsabilité ne sera pas engagée pour des dommages que le système d'endiguement n'a pas permis de prévenir, dès lors qu'il a été conçu, exploité et entretenu dans les règles de l'art et conformément aux obligations légales et réglementaires.

- **Lancement de l'étude de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars :**

L'étude concernant la restauration de l'Allaine, sur le linéaire n'ayant pas encore fait l'objet d'une restauration hydromorphologique, c'est-à-dire en aval de Delle ; a été lancée en 2025. L'étude porte sur le cours d'eau principal et la Covatte, au niveau de sa confluence avec l'Allaine. Ce projet a été fléché au contrat de bassin de l'Allan. Cette étude permettra de remettre en perspective l'étude réalisée en 2018-2019 par Téléos.

L'étude comporte une mission de diagnostic qui débouchera ensuite sur un programme hiérarchisé de travaux d'entretien et de restauration hydromorphologique des cours d'eau.

Enfin l'étude de restauration identifiera un tronçon à réhabiliter prioritairement. Celui-ci sera étudié jusqu'en phase d'avant-projet. L'ensemble de ces missions a été confié au bureau d'étude ARTELIA.

- **Elaboration du plan de gestion et d'entretien des affluents de l'Allaine :**

A la suite du diagnostic établi en 2024-2025, un plan de gestion a été élaboré afin de définir les zones nécessitant des interventions. Il pourra par exemple s'agir d'actions d'entretien de la ripisylve (coupe, élagage, etc.), de renforcement de berges ou de lutte contre les espèces invasives.

Orientations pour l'année 2026

- **Achèvement de l'étude de danger de la digue de Delle**
- **Achèvement de l'étude de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars**
- **Mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion et d'entretien des affluents de l'Allaine :**

L'élaboration du programme de gestion et d'entretien fera l'objet d'échanges avec les élus et administrés des communes traversées par les cours d'eau pour définir des actions adaptées. Ce programme est prévu sur plusieurs années. L'année 2026 a été fléchée comme étant la première.

- **Lancement des travaux du chemin d'accès à la vanne des Roselets et de l'étude de réhabilitation de la vanne**
- **Lancement de l'étude d'aménagement en amont de l'aqueduc VNF à Froidefontaine**
Un verrou hydraulique a été identifié sur la commune de Froidefontaine en amont de l'aqueduc VNF. Une étude hydraulique et de définition de travaux sera lancée pour la restauration du canal du Moulin associé à un nouvel aménagement de rejet des eaux pluviales. Cette action est lancée en parallèle du curage de l'aqueduc passant sous le Canal du Rhône au Rhin mené par VNF.
- **Lancement de l'étude de restauration hydromorphologique de l'Ecrevisse en vue de diminuer le risque d'inondation dans la traversée de Brebotte**
- **Projet de restauration morphologique de la Bourbeuse**
En décembre 2022 la CCST a signé avec Grand Belfort Agglomération, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au bénéfice de SNCF Réseau. L'objet de cette convention est d'engager une action mutualisée de restauration morphologique de la rivière Bourbeuse, sur les communes de Froidefontaine et de Brebotte. La participation de la CCST est de 108 750 € pour un montant total de l'opération estimé à 450 000 €. L'agence de l'Eau contribue également au plan de financement des travaux.
SNCF Réseau mène ce projet dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires de la LGV Rhin-Rhône et de la ligne ferroviaire Belfort-Delle.
Les études de conception ont été engagées par la SNCF. Le dossier Loi sur l'eau devait être déposé en juillet/aout 2024, ce qui laissait supposer un début des travaux pour mi-2025. Les discussions autour des conventions foncières sont toujours en cours.
- **Appui technique aux communes :**
Le service GEMAPI continue de développer son appui technique aux communes concernant des projets de travaux / problématiques en lien avec les cours d'eau dans le cadre de dossiers réglementaires type DIT (Dossier d'Intention de Travaux) ou DLE (dossier Loi sur l'Eau).
- **Autres :**
 - o Le service GEMAPI participe également au suivi des actions menées dans le cadre du SAGE de l'Allan et à la concertation des actions envisagées sur le bassin-versant.
 - o **L'étude de gouvernance de l'eau** débutée en 2024 a abouti en 2025 à **l'adhésion de la CCST à l'EBTP Saône et Doubs**. Cette adhésion est conditionnée par l'implication de l'ensemble des EPCI du bassin et permettra de bénéficier de missions telles que : l'animation du **SAGE de l'Allan**, d'études globales et stratégiques à l'échelle du bassin versant et communication, mais également de l'animation du **PAPI de l'Allan** (son programme d'études préalables (PEP) a été validé en mars 2025) pour lequel la CCST a inscrit 5 actions au programme préalable étalé de 2025 à 2027 :

- Réalisation d'une étude de dangers (EDD) et dossier d'autorisation du système d'endiguement de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (90) – Action en cours ;
 - Réalisation d'une étude hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars (90) en vue d'une restauration morphologique – Action en cours
 - Réalisation d'une étude de restauration hydromorphologique de l'Ecrevisse en vue de diminuer le risque d'inondation dans la traversée de Brebotte – Action prévue pour 2026 ;
 - Pose d'échelles limnimétriques sur les affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse ;
 - Etude de réhausse de la route du boulevard de la Liberté à Delle (accès libre à la caserne des pompiers + Intermarché).
- Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau est actif depuis le printemps 2025.

D'un point de vue global, l'année 2026 reste une année de transition, c'est-à-dire marquée par l'achèvement et le démarrage de nouvelles études. Cette année sera également la période pour affiner les dépenses d'entretien des cours d'eau.

Image du compte administratif 2025

Les premières projections laissent apparaître :

- En fonctionnement :
 - Un résultat d'exercice excédentaire de 72 168,67 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2024 de 534 501,11 € soit un excédent global de 606 669,78 €.
- En investissement (hors RAR) :
 - Un résultat déficitaire de -11 510,90 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2024 de 104 588,07 € soit un excédent global de 93 077,17 €.
 - Des restes à réaliser à hauteur de 229 276,82 € en dépenses et à hauteur de 92 133 € en recettes.

	2025			2024	Résultat cumulé (Réalisé 2025 + Reports 2024)
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	RESULTAT 2023	
FONCTIONNEMENT :	229 963,33 €	302 132,00 €	72 168,67 €	534 501,11 €	606 669,78 €
INVESTISSEMENT :	282 654,92 €	271 144,02 €	-11 510,90 €	104 588,07 €	93 077,17 €
TOTAL :	512 618,25 €	573 276,02 €	60 657,77 €	639 089,18 €	699 746,95 €

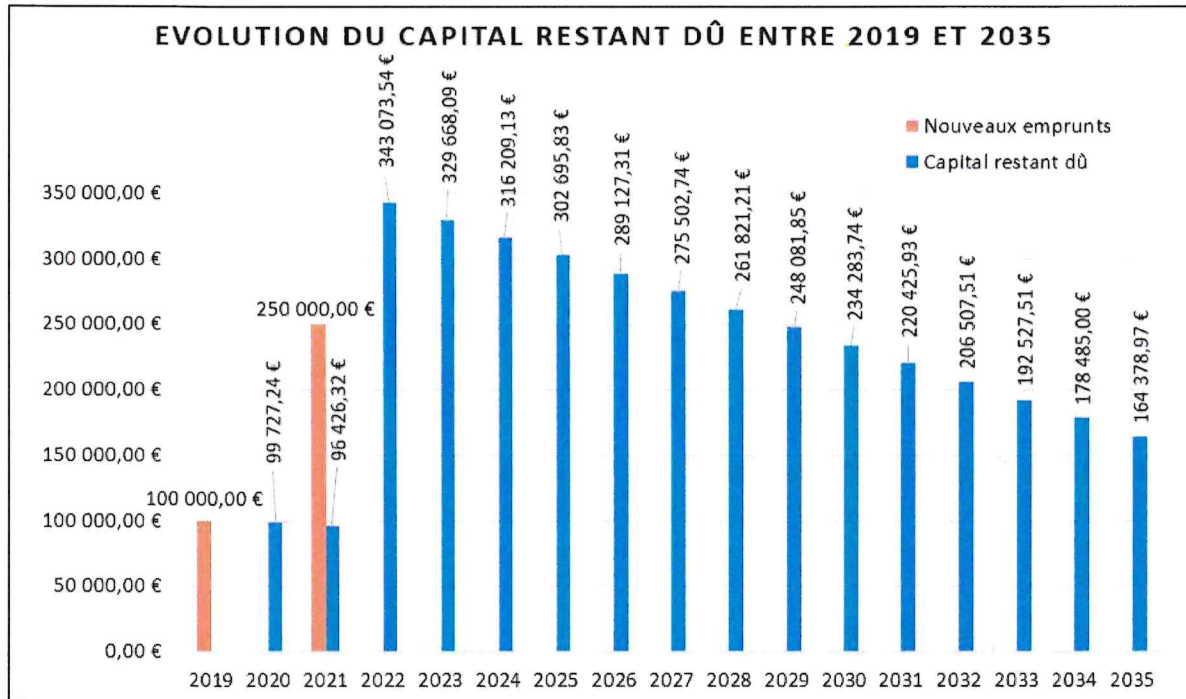
Les restes à réaliser 2025 représentent un solde négatif (-137 143,82 €).

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE RAR
RAR 2025 :	229 276,82 €	92 133,00 €	-137 143,82 €

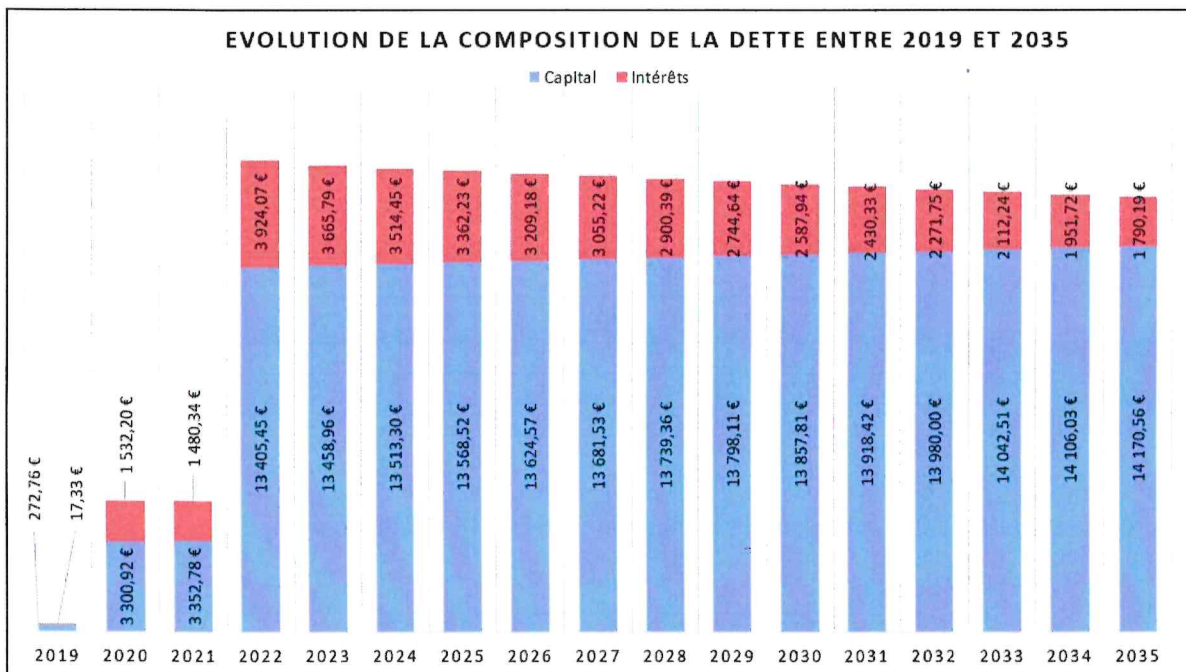
Etat de la dette actuelle

Un premier emprunt de 100 000 € a été contracté en 2019 pour financer les études de travaux de restauration de l'Allaine dans la traversée du centre-ville de Delle ; un second emprunt de 250000€ a été contracté en 2021 pour assurer la réalisation de ces travaux.

Le capital restant à rembourser en 2026 est de 289 127 €.



Le montant des annuités d'emprunts 2026 s'élève à 16 833 €, dont 3 209 € de remboursement d'intérêts et 13 624 € de remboursement de capital.



Les grandes lignes du budget primitif 2026

- En Fonctionnement

Les Dépenses en 2026 :	315 252 €
Charges à caractère général	100 024 €
○ <i>dont la mise en œuvre du programme d'entretien des affluents de l'Allaine</i>	67 223 €
Charges de personnel et frais assimilés	136 000 €
Impôts et taxes	6 300 €
Amortissement	51 138 €
Autres charges de gestion courante	18 600 €
Charges financières (Intérêts)	3 190 €
Les Recettes en 2026 :	771 922 €
Résultat Fonctionnement reporté	456 670 €
Amortissement subventions	18 752 €
Impôts et taxes	283 000 €
○ <i>dont la taxe GEMAPI</i>	283 000 €
Dotations subventions et participations	13 500 €

↳ Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de **456 670 €** ; ce résultat prend en compte l'affectation du résultat (1068) d'un montant de 150 000 €.

- En Investissement

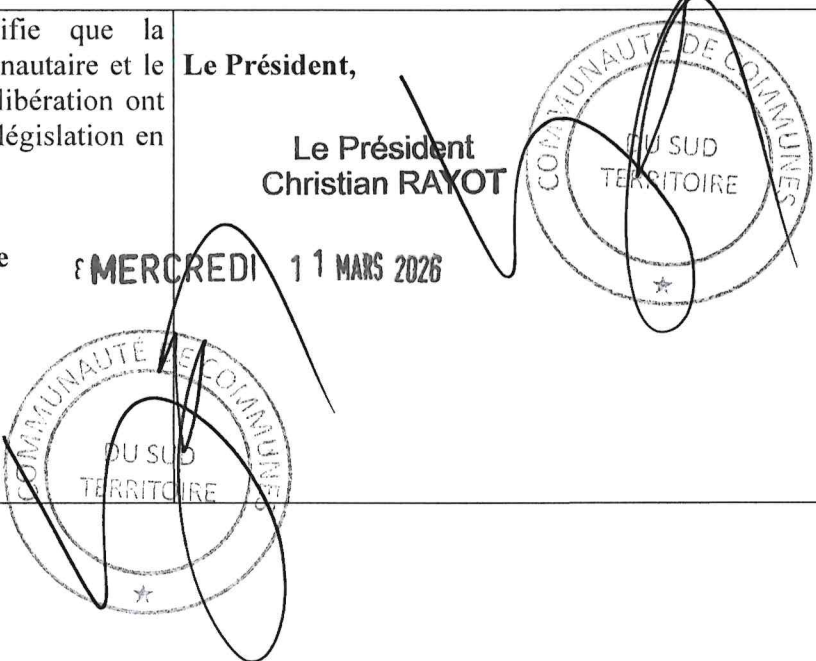
Les Dépenses en 2026 :	670 517 €
Opérations d'ordres de transferts entre sections	18 752 €
Opérations patrimoniales	10 000 €
Subventions	15 000 €
Emprunts et dettes assimilées	15 000 €
Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches)	404 057 €
○ <i>Dont l'étude de Restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars</i>	101 276 €
○ <i>Dont l'étude de danger de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (dossier réglementaire)</i>	89 757 €
○ <i>Dont l'étude de réhabilitation de la vanne des Roselets</i>	40 000 €
○ <i>Dont l'étude d'aménagement à Froidefontaine</i>	50 000 €
○ <i>Dont l'étude de restauration de l'Ecrevisse</i>	120 000 €
Subventions d'équipement versées	87 000 €
○ <i>Dont le projet Restauration de la Bourbeuse (SNCF Réseau/GBCA/CCST)</i>	87 000 €
Immobilisations corporelles	120 708 €
○ <i>Dont les travaux d'accès à la vanne des Roselets</i>	60 000 €
Les Recettes en 2026 :	687 151 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	93 077 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	51 138 €
Opérations patrimoniales	10 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	153 000 €
Subventions d'investissements reçues	379 936 €

↳ La section d'investissement est excédentaire de **16 635 €**.

Le résultat global toutes sections confondues de l'exercice 2026 est excédentaire de 473 304€ avec le report 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget annexe GEMAPI.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> <p>MERCREDI 11 MARS 2026</p> 
---	--